



Commune de Mécleuves

ARRETE MUNICIPAL N°25/2023 **de police de la circulation**

Le Maire de la commune de MECLEUVES,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542.2, L2542.3 et L2542.10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L2213.1 et L2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération,
VU le code de la route et notamment ses articles R 1^{er}, R 26, R26.1, R 27, R 44 et R 225,
VU l'article R 610.5 du code pénal,
VU la demande faite par la société TERR ACTIV Lieu-dit « Derrière le Cheminot » 54 770 LAITRE SOUS AMANCE d'un arrêté d'autorisation de voirie afin de procéder aux travaux d'aménagement du bas-côté et de raccordement au réseau Enedis, Telecom et eau potable des parcelles n° 24 au n° 38 situées rue de la Croix du Mont à Mécleuves à compter du mercredi 13 septembre 2023. Les travaux seront réalisés dans un délai d'un mois.
Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en maintenant la sécurité des usagers et des habitations voisines.

ARRETE

Article 1 : A compter du mercredi 13 septembre 2023, la société TERR ACTIV est autorisée à occuper le domaine public afin de procéder aux travaux d'aménagement du bas-côté et de raccordement au réseau Enedis, Telecom et eau potable des parcelles n° 24 au n° 38 situées rue de la Croix du Mont à Mécleuves.

La circulation pourra se faire sur chaussée rétrécie avec la mise en place d'un alternat lors de la présence d'engin de chantier sur la voie publique. La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de la zone de travaux.

Article 2 : L'entreprise TERR ACTIV sera tenue d'informer et de maintenir l'accès aux propriétés riveraines le temps des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par la société TERR ACTIV sous sa responsabilité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise TERR ACTIV
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verny

Fait à MECLEUVES, le 11 septembre 2023
Le Maire, P. MANZANO

